

**La présente séance est tenue par visioconférence, sans la présence du public.**

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue par visioconférence, le lundi 7 mars 2022, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M. Guillaume Dufour  
M<sup>me</sup> Emilie Dionne  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Godin  
M. Mario Guignard  
M. Simon Fissette  
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

**Moment de réflexion**

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

**Adoption de l'ordre du jour**

**47-2022 IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, après avoir ajouté les points suivants à Autres sujets, savoir : Les élus municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien et 180° Fleuve.Art.Forêt. – Événement culturel - Appui et soutien financier.

**Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 7 février 2022**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**48-2022 IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022.

**Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements**

**49-2022 IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 9 février au 3 mars 2022, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 3 mars 2022 ainsi qu'au journal des salaires de février 2022, le tout totalisant une somme de 792 695,47 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 3 920 332,36 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Adoption - Règlement numéro 2-2022 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 11-2021 établissant les taux d'imposition pour l'année 2022**

ATTENDU qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 février 2022 et que le projet de règlement numéro 2-2022 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 2-2022 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 2-2022 la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

**50-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 2-2022, ayant pour objet de modifier le règlement numéro 11-2021 établissant les taux d'imposition pour l'année 2022, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

**Adoption - Règlement numéro 3-2022 établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2022, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 février 2022 et que le projet de règlement numéro 3-2022 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 3-2022 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 3-2022 la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

**51-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 3-2022, établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2022, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

**Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 4-2022 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 12-2021 établissant la tarification pour l'année 2022 afin, entre autres, d'intégrer une tarification pour la location des bulles de Bubble soccer**

M. le conseiller Simon Fissette donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 4-2022 ayant pour objet de modifier le

règlement numéro 12-2021 établissant la tarification pour l'année 2022 afin, entre autres, d'intégrer une tarification pour la location des bulles de Bubble soccer.

M. le conseiller Simon Fissette dépose séance tenante le projet de règlement numéro 4-2022. Des copies de ce projet de règlement seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Simon Fissette, conseiller

**Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 5-2022 ayant pour objet de modifier l'article 8 du règlement numéro 1-2022 établissant le code d'éthique et de déontologie des élu.e.s de la Ville de La Pocatière**

M. le conseiller Mario Guignard donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 5-2022 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 1-2022 établissant le code d'éthique et de déontologie des élu.e.s de la Ville de La Pocatière.

M. le conseiller Mario Guignard dépose séance tenante le projet de règlement numéro 5-2022. Des copies de ce projet de règlement seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Mario Guignard, conseiller

**Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 6-2022 ayant pour objet de modifier l'article 4.3 du règlement administratif numéro 24-90**

M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Godin donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 6-2022 ayant pour objet de modifier l'article 4.3 du règlement administratif numéro 24-90.

M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Godin dépose séance tenante le projet de règlement numéro 6-2022. Des copies de ce projet de règlement seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Marie-Claude Godin, conseillère

**Réfection de la 10<sup>e</sup> avenue Potvin - Services professionnels en ingénierie**

**52-2022** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services de Bouchard service-conseil s.e.n.c., datée du 10 février 2022, relative à l'élaboration de plans et devis pour la réfection de la 10<sup>e</sup> avenue Potvin;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense approximative de 7 000 \$ (compte tenu qu'elle peut varier en fonction des heures réellement travaillées), toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 3-2020;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 3-2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Projet de développement résidentiel du secteur de la rue du Verger - Services professionnels - Étude géotechnique**

**53-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc., datée du 25 janvier 2022, relative à une étude géotechnique sur le site du futur développement résidentiel du secteur de la rue du Verger;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 4 608 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles (5 %) au règlement d'emprunt à être adopté pour la réalisation des travaux de ce développement résidentiel, sujet à l'approbation de ce règlement par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ou à même le surplus libre de la Ville;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée à même les sommes disponibles (5 %) au règlement d'emprunt à être adopté pour la réalisation des travaux de ce développement résidentiel, sujet à l'approbation de ce règlement par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ou à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Parc industriel Charles-Eugène-Bouchard - Prolongement des réseaux de distribution électrique et de télécommunication**

**54-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière donne son accord de principe pour le prolongement des réseaux de distribution électrique et de télécommunication pour desservir le Parc industriel Charles-Eugène-Bouchard;

QUE la Ville de La Pocatière octroie à Arpentage Côte-du-Sud inc. le contrat relatif aux travaux d'arpentage et d'implantation des poteaux requis pour le prolongement de ces services dans ledit Parc industriel Charles-Eugène-Bouchard, et décrète à cette fin une dépense maximale de 3 000 \$, toutes taxes en sus;

QUE la Ville de La Pocatière octroie à Les notaires Maltais s.e.n.c., le contrat relatif à la préparation des actes de servitude requis en lien avec le prolongement desdits réseaux, et décrète à cette fin une dépense maximale de 3 000 \$, toutes taxes en sus;

QUE M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques par intérim, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2022.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Regroupement d'achat de pneus 2022-2025 - Mandat à l'UMQ**

ATTENDU que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus neufs, rechapés et remoulés;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU que les articles 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.2 du Code municipal permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

ATTENDU que la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

**55-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si ici réitéré au long;

QUE la Ville de La Pocatière (la Ville) confie à l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ), le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville consente à ce que l'UMQ délègue au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat;

QUE la Ville confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025 (3 ans);

QUE la Ville s'engage à inscrire dans les délais fixés, via la plateforme LAC du CAG, les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville reconnaisse que, selon la politique administrative du CAG, ce dernier percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0,6 % versé au CAG et 0,4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;

QUE la Ville reconnaisse, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2022, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Promesse d'achat - Partie du lot 4 093 960 du cadastre du Québec - Acceptation**

**56-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RATIFIER, à toutes fins que de droit, l'acceptation, par M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, au nom de la Ville de La Pocatière, de la promesse d'achat soumise par MCF Immobilier inc. pour la partie du lot 4 093 960 du cadastre du Québec, dont la Ville est propriétaire, située sur la 12<sup>e</sup> avenue boulevard Dallaire et ayant une superficie de 2394,4 mètres carrés.

## **Restaurant du Centre Bombardier**

**57-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, l'entente de gestion du restaurant du Centre Bombardier à intervenir entre la Ville de La Pocatière et Pizzéria St-Louis s.e.n.c., pour une période de trois mois à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> mars 2022;

DE DÉCRÉTER une dépense de 20 \$ l'heure, taxes en sus, pour toutes les heures où le restaurant sera opéré par le restaurateur;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2022, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **La Société canadienne de la Croix-Rouge – Amendement numéro 1 à la Lettre d'entente Services aux sinistrés**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière (la Ville) a conclu avec La Société canadienne de la Croix-Rouge (la Société) une entente de service aux sinistrés (l'entente), laquelle est entrée en vigueur le 26 juin 2019;

CONSIDÉRANT que l'article 7.4 de ladite entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des parties;

CONSIDÉRANT que la Société propose à la Ville de :

- a) modifier l'article 7.1 de l'entente afin de reporter la date de fin de celle-ci;
- b) modifier l'article 10.1 de l'entente afin de préciser les modalités financières pour l'année 2022-2023;
- c) modifier l'Annexe B - *Description des services aux sinistrés* concernant la description du service Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux);
- d) modifier l'Annexe D - *Frais assumés par une Ville ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence* afin de préciser les informations que la Société peut fournir relativement aux frais assumés par la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville accepte les propositions telles que formulées;

**58-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, l'Amendement numéro 1 à l'Entente de service aux sinistrés intervenue entre La Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville de La Pocatière, et d'autoriser M. Vincent Bérubé, maire, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, à signer ledit Amendement numéro 1, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2022, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service - Demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a pour projet d'encourager le transport actif sur son territoire à l'aide de vélos assistés électriquement et en libre-service;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports administre un programme d'aide financière dans le cadre duquel ce projet pourrait être admissible;

**59-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière dépose une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service (OVLIS), année 2022-2023, en lien avec son projet de se doter de vélos assistés électriquement et en libre-service;

QUE M. Cédric Gagnon, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, le formulaire de demande d'aide financière ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Projets innovants pour le développement culturel et l'animation du milieu - Projet « Des bancs en « Art » - Demande de subvention**

**60-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière dépose une demande pour son projet *Des bancs en « ART »* auprès de la MRC de Kamouraska dans le cadre du Programme des projets innovants pour le développement culturel et l'animation du milieu;

QUE la Ville de La Pocatière confirme que sa participation financière audit projet sera d'au moins 10 % de la valeur dudit projet;

QUE M<sup>me</sup> Ève-Marie Bélanger, coordonnatrice en loisir, soit désignée comme la répondante de la Ville en regard de cette demande et soit autorisée, en conséquence, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2022.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **École Sacré-Coeur - Projet de hockey sur terrain synthétique - Participation de la Ville**

CONSIDÉRANT que, dans un courriel daté du 16 septembre 2021, M<sup>me</sup> Nathalie Racine adressait, au nom de l'École Sacré-Coeur, une demande à la Ville afin que cette dernière contribue au projet d'implantation d'une surface de hockey sur terrain synthétique (dek hockey);

CONSIDÉRANT que cet espace de jeu sera accessible aux jeunes de la communauté en dehors des périodes scolaires;

**61-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière confirme à l'École Sacré-Coeur qu'elle versera un montant de 20 000 \$ à titre de soutien financier pour son projet d'implantation d'une surface de dek hockey, conditionnellement toutefois à ce que la surface soit recouverte de terrain synthétique;

QUE la contribution de la Ville soit payable à même le surplus libre de la Ville;

QUE M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – Rapport de la greffière**

M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, fait rapport que, conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et au règlement numéro 1-2022 établissant le code d'éthique et de déontologie des élu.e.s de la Ville de La Pocatière, les élu.e.s ci-après nommé.e.s lui ont, dans le délai imparti, déclaré avoir participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, savoir : M<sup>me</sup> Emilie Dionne, conseillère siège 2, M<sup>me</sup> Marie-Claude Godin, conseillère siège 3, M. Guillaume Dufour, conseiller siège 1, M. Steve Leclerc, conseiller siège 6, et M. Simon Fissette, conseiller siège 5.

## **Politique de gestion des conditions de travail du personnel de direction de la Ville de La Pocatière 2019-2023 – Modification**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser la classification des postes de la Politique de gestion des conditions de travail du personnel de direction pour ajouter le poste de conseiller en urbanisme;

**62-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la Politique de gestion des conditions de travail du personnel de direction de la Ville de La Pocatière 2019-2023 par le remplacement, à l'article 5 de l'*Annexe B - Rémunération du personnel cadre* du Tableau des classifications par celui joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



## **Politique d'embauche et de rémunération des Services récréatifs, culturels et communautaires - Modification**

CONSIDÉRANT qu'une Politique d'embauche et de rémunération du personnel des Services récréatifs, culturels et communautaires (SRCC), volet animation estivale et volet loisirs et locations, est en vigueur à la Ville depuis mai 2014;

CONSIDÉRANT que cette Politique doit être actualisée et modifiée, notamment pour intégrer le fait que, dorénavant, l'appariteur des SRCC assumera dans ses fonctions celles du coordonnateur du Camp de jour, et qu'un poste d'assistant-coordonnateur est ajouté;

**63-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée et soumise à l'attention des élus, la nouvelle Politique d'embauche et de rémunération des personnes embauchées par les Services récréatifs, culturels et communautaires de la Ville de La Pocatière.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2022, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes**

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

## **Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2022**

CONSIDÉRANT que Transplant Québec met sur pied à chaque année une campagne de sensibilisation au don d'organes et de tissus;

CONSIDÉRANT que Transplant Québec fournit aux municipalités partenaires de la campagne une boîte à outils virtuels avec du matériel promotionnel pour soutenir les efforts de communication sur le don d'organes et de tissus;

**64-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière se joigne à Transplant Québec et l'appuie dans ses efforts de sensibilisation pendant la **Semaine nationale du don d'organes et de tissus** qui se tiendra du 24 au 30 avril 2022, sous le thème « Ne gardez pas tout ça en dedans. Dites-le! », et ce, afin de favoriser la discussion et l'expression des volontés sur le don d'organes et de tissus.

## **Autres sujets**

### **Les élus.es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien**

ATTENDU que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU que la Fédération de Russie a, ce faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoqué la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU qu'à notre époque la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU que les élus.es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU la volonté des élus.es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale à l'égard de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU la volonté des élus.es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

**65-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la Ville joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la Ville demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la Ville invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la Ville déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur le territoire québécois;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M<sup>me</sup> Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias.

### **180° Fleuve.Art.Forêt. – Événement culturel - Appui et soutien financier**

CONSIDÉRANT que le projet d'événement culturel 180° Fleuve.Art.Forêt soumis par Calmar événements, prend racine dans le mouvement international d'art urbain et trace un pont entre la richesse du patrimoine et la créativité contemporaine;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite voir la réalisation de ce projet de création d'une murale par un groupement d'artistes sur la surface de jeux de balles au mur du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et entend le soutenir financièrement;

**66-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière s'engage comme partenaire financier de Calmar événements pour la réalisation de l'événement 180° Fleuve.Art.Forêt à l'été 2022, et ce, pour un montant de 15 000 \$, payable à même le surplus libre de de la Ville;

QUE la Ville de La Pocatière invite les autres partenaires contactés par Calmar événements à soutenir aussi financièrement la tenue de cet événement d'envergure qui donnera une belle visibilité et un rayonnement conséquent à notre ville, notre MRC et notre région;

QUE M. Vincent Bérubé, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Période de questions**

La présente séance étant tenue sans la présence du public, aucune question n'est adressée au conseil. De plus, aucune question n'a été transmise au greffe avant la présente séance.

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**67-2022**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 29.